



FAVEURS OBTENUES

PAR L'INTERCESSION DE

Notre Bon Frère Didace.



Nous renouvelons le désir que toutes les personnes qui croient devoir quelques faveurs à l'intercession du Frère Didace, veuillent bien nous en avertir en nous donnant leur adresse exacte, nous garderons toute la discrétion nécessaire, *et nous ne publierons aucun nom qu'avec leur autorisation expresse.*



Pointe S. Charles. — A. L. . . . âgée de 6 ans, souffrait de la teigne depuis le printemps dernier, malgré les soins du docteur. On fait au Bon Frère une neuvaine pendant laquelle on cesse toute application de remède. Depuis, la maladie disparaît et les cheveux repoussent.

Coches N. Y. — Une tertiaire souffrait d'attaques de paralysie qui lui faisaient craindre à chaque instant une mort subite. Depuis deux neuvaines faites au Bon Frère, les attaques ne se sont pas reproduites.

S. Henri de Montreal. — Pendant une neuvaine au Bon Frère, un enfant de madame B. . . . est guéri d'une tumeur qu'il avait au genou depuis neuf mois.

Montreal — M. Lafleur avait la rotule du genou fracturée. La guérison devait être longue à attendre et le laisser boiteux pour le reste de ses jours. Au grand étonnement des médecins, la guérison arrivait au bout de treize jours et si complète que le patient marche et s'agenouille comme auparavant. **Le Frère Didace avait été invoqué avec ferveur.**